Réf. Farde e-Assemblées : 2406795

N° OJ : **104**

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Subside à l' "Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles" : 30.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que les commerces de l'Ilot Sacré présentent une spécialisation dans le secteur Horeca qui contribue à l'identité et à l'attractivité du quartier ;

Considérant que l'harmonisation des terrasses des établissements situés dans l'Ilot Sacré est susceptible d'améliorer la convivialité et la sécurité du quartier, tout en réduisant les risques d'occupation sauvage et les nuisances rapportées par les commerçants alentour ;

Considérant que l' "Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles" (Fédération Horeca) a coordonné un projet d'harmonisation du mobilier des terrasses concernant les établissements Horeca établis Rue des Bouchers, Petite Rue des Bouchers, Rue des Dominicains et Impasse de la Fidélité, qui entre pleinement dans les objectifs ci-dessus, et qu'il convient d'encourager ;

Considérant que l' "Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles" a notamment pour objet statutaire la promotion du secteur Horeca ;

Considérant que par sa décision d'approbation du budget 2021, le Conseil communal a approuvé l'attribution d'un crédit à répartir entre les différents groupements organisant des animations commerciales en 2021 ;

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative ;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2021 ;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1er - un subside de 30.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2021 est octroyé à l' "Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles" pour le projet d'harmonisation des terrasses de l'Ilot Sacré.

Article 2 - la convention entre la Ville et l' "Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles" et entreprises assimilées de Bruxelles ayant pour objet de réguler l'utilisation de ce subside au bénéfice des commerçants de l'Ilot Sacré est adoptée.

Annexes :

Convention de subside FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)